

SOMMAIRE

- Editop1
- Mouvement 1er degrép2 à p3
- Muts 2nd degrép4
- Entrants dans le métierp5
- Carte scolaire 1er et 2nd degrép6
- Actualitésp7
- Adhésion découvertep8

Fiche de suivi en insert



Revue trimestrielle
Directeur de publication :
Jean-Robert BIGGIO
CPPAP n° 1218 S 05904
N°ISSN : 1247 553 X

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N° 78-17 du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La rédaction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision.

SE-Unsa de l'Hérault
Maison des syndicats,
474 allée Henry II de Montmorency
34000 Montpellier
Tel : 04 67 64 54 47

Mél. : 34@se-unsas.org
Site : <http://sections.se-unsas.org/34/>

Syndicalisme et ancien monde

Remis au goût du jour lors de la campagne présidentielle il y a bientôt un an, le célèbre slogan de Mai 68 « Cours, camarade, le vieux monde est derrière toi. » retrouve une seconde jeunesse près de 50 ans plus tard avec notre Président et son « ancien monde ». Pour le gouvernement, les organisations syndicales sont également à ranger sur les étagères poussiéreuses d'un « ancien monde » conservateur et immobiliste.

Sans doute les postures de certaines organisations syndicales, arc-boutées sur des oppositions de principe rarement efficaces, servent ainsi de repoussoir utile à un gouvernement qui peut avancer sans grandes craintes.

La démocratie sociale exige pourtant des acteurs, gouvernementaux comme syndicaux, à la hauteur des enjeux du monde qui se dessine. Le SE-Unsa a fait le choix de relever ce défi. Le choix de ne rien concéder à ceux qui veulent l'effacer de la carte. Le choix de renouveler son syndicalisme et ses moyens d'actions.

Le SE-Unsa porte depuis plusieurs années l'exigence d'un syndicalisme nouveau, positif et utile. Un syndicalisme qui doit retrouver une confiance et une adhésion plus fortes encore de la part de ses collègues, un syndicalisme pragmatique sachant allier proposition, négociation et opposition si nécessaire.

A la lecture des résultats aux élections professionnelles de ces dix dernières années, le SE-Unsa ne peut qu'être conforté dans sa pratique et dans ses choix. Syndicat majoritaire depuis 2014 dans le 1er degré de l'Hérault, en progression confirmée dans le 2nd degré, avec un nombre de collègues adhérents en constante augmentation, le pari de ce nouveau syndicalisme fait son chemin.

Ce n'est pas seulement à travers les stages qu'il propose, ou la qualité de l'information communiquée aux collègues, mais aussi par le travail difficile de commissaire paritaire ou le SE-Unsa démontre à chaque fois son exigence, son expertise et ses valeurs.

La période des mutations intra-départementale ou académique bat son plein et vous serez encore nombreux cette année à solliciter le SE-Unsa pour vous accompagner et vous défendre. Alors si vous n'avez pas encore franchi le pas, profitez de l'adhésion découverte pour soutenir les militants qui vous soutiennent au quotidien.

Jean-Robert Biggio
Secrétaire Départemental

Adhésion
DÉCOUVERTE

Préparation du Mouvement: le SE-Unsa fait des propositions

Durant les deux groupes de travail sur le bilan du Mouvement 2017 et la préparation du Mouvement 2018, le SE-Unsa, soucieux d'améliorer les règles du mouvement, a fait valoir ses revendications dont voici quelques exemples :

Dispositifs dédoublés en REP et REP + : **OBTENU**

Le SE-Unsa demeure profondément opposé au PEP (postes à exigences particulières) qui ont nécessité beaucoup d'énergie et de temps pour seulement 6 personnes qui ont reçu un avis défavorable.

La proposition du SE-Unsa est donc, par soucis de transparence, que tous les personnels voulant se positionner sur un dispositif dédoublé l'année prochaine participent au mouvement. Des priorités seront attribuées en fonction de la situation du collègue pour stabiliser au maximum les équipes.

Congé parental et temps partiel de droit : **OBTENU**

L'administration ajoute dans la circulaire que les collègues en AFA (affectation à l'année) suite à un congé parental gardent leur ancienneté sur le poste, ils continuent donc de cumuler les points de stabilité sur le poste.

Le SE-Unsa s'en félicite mais demande que cette mesure soit élargie à tous les enseignants positionnés en AFA suite à un temps partiel de droit et à l'incompatibilité entre leur poste et un temps partiel (TR, directeurs, PEP, PAP...).

Mesure de carte scolaire pour les TR Brigades (23 au total):

Si fermeture il doit y avoir, le SE-Unsa a proposé que ce soit sur des postes restés vacants à l'issue de mouvement 2017 plutôt que sur des postes occupés à titre définitif, afin d'éviter des mesures de carte scolaire pour les collègues.

Création d'un code TR ZIL REP +

Le travail des commissaires paritaires est un travail qui s'inscrit dans la durée. Certaines de nos propositions sont restées sans réponse (renonciation de poste, élargissement de la zone en cas de fermeture en milieu rural, autoriser les temps partiels sur les PEP et pour les directeurs...), mais le SE-Unsa, soucieux de l'intérêt des collègues et déterminé à faire avancer les choses, défendra de nouveau ces propositions l'année prochaine.



Service

Le Service Plus adhérents!

Le SE-Unsa 34 se mobilise durant la période d'ouverture du serveur pour rencontrer individuellement les adhérents qui le souhaitent afin de les accompagner dans l'élaboration de leurs vœux.

Le SE-Unsa 34 met également à votre disposition :

- une carte interactive de toutes les écoles du département
- La liste des écoles par circonscriptions
- Les résultats du Mouvement 2017 (géographique, par barèmes, petits barèmes, TRS, etc...)
- Des cartes du département imprimables
- Etc...

Rendez-vous sur votre Espace adhérent!

Pas encore adhérent?

Profitez de **l'adhésion découverte à 80€! (p8)**



Dates importantes

Saisie des vœux :

Du 28 mars au 5 avril 2018

Résultats :

24/05/2018

Inscription sur Internet!

- ☛ La saisie des vœux s'effectue sur I-Prof : (<https://bv.ac-montpellier.fr/iprof/>)
- ☛ Cliquez sur « les services » _ « SIAM »
- ☛ 30 vœux maximum sont possibles
- ☛ Les entrants dans le département doivent se connecter sur l'application I-Prof de leur département d'origine.

Intentions de participation : un outil pour tous!

Cette année encore, le SE-Unsa récidive et propose à l'ensemble des collègues titulaires **d'un poste à titre définitif** un outil collaboratif permettant d'indiquer leur intention de participation.

En vous déclarant, vous permettez ainsi aux collègues de voir les postes réellement susceptibles d'être vacants et vous recevez en échange la liste régulièrement mise à jour. Ne tardez plus, rendez-vous sur le site du SE-Unsa 34!

BAREME MOUVEMENT

AGS : 1 point par année de service, depuis la date de stagiairisation jusqu'au 31 août de l'année scolaire en cours.

Enfants : 1 point par enfant à charge jusqu'à 20 ans (au 31/08/18) + prise en compte des enfants à naître jusqu'au 31/08/18

Bonification pour ancienneté dans le poste :

3 ans consécutifs = 3 points

4 ans consécutifs = 4 points

5 ans consécutifs = 5 points

Bonifications Education Prioritaire

Clause de Sauvegarde 5 ans consécutifs = 5 points

REP 5 ans consécutifs = 5 points

REP + 5 ans consécutifs = 10 points

Bonification accordée pour fonctions particulières :

Une majoration de **1 point par année d'exercice** est accordée :

- aux maîtres formateurs
- aux enseignants sur postes spécialisés
- aux directrices et directeurs d'écoles

pour l'obtention d'un poste de même nature avec un **maximum de 5 points**.

Bonification accordée pour intérim de direction :

0.5 point par mois d'intérim sont accordés aux directeurs(trices) assurant un intérim de direction sur tout poste de direction.

Bonification pour mesure de carte scolaire :

Priorité absolue sur 1er ou dernier vœu sur l'école puis 500 points sur les autres vœux de la commune et de la zone sur un poste de même nature.

Bonification accordée aux personnes en situation de handicap ou ayant un conjoint ou un enfant handicapé :

800 points aux PE handicapés ou ayant un conjoint ou un enfant handicapé (sous réserve RQTH et avis favorable du groupe de travail).

se-**unsa**.org

Mon mouvement

je m'en occupe !



Contactez les militants du SE-UNSA 34

– par mail 34@se-unsa.org

– par téléphone au **04 67 64 54 47**
de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi

06 18 83 40 36 Cyril Perier (secrétaire écoles)
ecoles.seunsa34@gmail.com

06 76 82 70 20 Yann Aumède (secrétaire entrée métier)
Entree-metier.34@se-unsa.org

06 18 83 40 14 David Houbron (secrétaire ASH)
ash.seunsa34@gmail.com

06 46 69 34 81 Charlotte Perrin (secrétaire entrée métier)
entree-metier.34@se-unsa.org

Transformer l'AGS en nombre décimal

Exemple : 26 ans 3 mois 10 jours = 26,277

Les 26 ans comptent pour 26.

Le nbre de mois / par 12 ($3:12 = 0,250$).

Le nbre de jours / par 360 ($10:360 = 0,027$).

On ajoute tous les résultats obtenus:

$26 + 0,250 + 0,027 = 26,277$

Retrouvez toutes les informations sur le Mouvement 2018 ainsi que la circulaire sur le site du SE-Unsa 34

Muts intra 2nd degré

Les principaux éléments du barème

- Echelon au 31/08/17
- Ancienneté de poste
- Rapprochement conjoint (*sauf vœux établissement*)
- Années de séparation pour le rapprochement de conjoint et l'autorité parentale conjointe (*sauf vœux établissement*)
- **NOUVEAUTÉ** : la création de l'autorité parentale conjointe (dans des situations de garde simple ou alternée) (*sauf vœux établissement*)
- Situation de parent isolé (*sauf vœux établissement*)
- Enfants de moins de 20 ans au 31/08/18 (si RC, APC ou SPI) (*sauf vœux établissement*)
- Sortie d'éducation prioritaire
- Entrée éducation prioritaire (*uniquement vœux établissement*)
- Stabilisation TZR
- Priorité handicap (*vœux larges = groupement de communes, dpt, ZR*)

Le SE-Unsa a obtenu que pour l'autorité parentale conjointe, les enfants soient comptabilisés jusqu'à l'âge de 20 ans comme pour les rapprochements de conjoint et les situations de parents isolés.



Les stagiaires

- Echelon 1 et 2 : 14 pts
 - Echelon, si reclassement, au 01/09/17
 - 50 pts si vous les avez utilisés à l'Inter
- Le SE-Unsa souhaite que les 50 pts puissent être utilisés sur le 1^{er} vœu de la liste, quel que soit le type de vœu, et sur le 1^{er} vœu "département", ce qui éviterait de formuler comme 1^{er} un vœu, un vœu large départemental.**
- L'administration et d'autres syndicats le refusent année après année.**

Les mesures de carte scolaire

- Elles concernent les collègues dont le poste est supprimé
- On doit obligatoirement formuler les 5 vœux du kit carte scolaire dans l'ordre suivant : **établissement d'origine ; commune même type de poste ; commune tout type de poste ; département ; ZRE de l'établissement d'origine**
- On peut formuler des vœux hors kit mais on perd l'ancienneté de poste si on est muté sur un vœu normal (hors kit)
- Les agrégés peuvent formuler un vœu "département lycées" dans le kit
- Des dispositifs spécifiques sont prévus pour les établissements suivants : **LPO L. Michel-Narbonne/LPO Ferrouls Lézignan-Corbière, collège de Bellegarde, collège Diderot de Nîmes**

Les PsyEN

- Les PsyEN EDO mutent comme ils avaient l'habitude de le faire, les règles ne changent pas
 - Les PsyEN EDA intégrés dans le nouveau corps mutent selon les règles communes du 2nd degré
 - Les PsyEN EDA détachés pour 5 ans choisissent leur mouvement (*intra-académique des PsyEN ou départementale des PE*). S'ils choisissent le mouvement départemental, ils redeviennent PE.
- Les PsyEN EDA détachés pour **1 an** doivent choisir avant le mouvement s'ils intègrent définitivement le corps des PsyEN, s'ils optent pour le détachement pour 5 ans ou s'il redevient PE.

L'extension

- Elle ne concerne que les participants obligatoires
- Elle est utilisée si on ne peut pas vous muter sur l'un des vœux que vous avez formulés
- Elle suit un ordre défini par le 1^{er} vœu de votre liste
- **En extension, le barème retenu sera composé des points d'échelon, de l'ancienneté de poste et des priorités légales** (rapprochement de conjoint, handicap, sortie de l'éducation prioritaire)

Les pièces justificatives

- Elles permettent de justifier toutes les bonifications du barème (*rapprochement de conjoint, enfants etc...*)
 - Elles doivent être jointes à l'accusé de réception. Dans la cas contraire la bonification n'est pas accordée
- Envoyez-nous les pièces justificatives avec la fiche de suivi (en PJ de cet article) pour qu'on suive votre dossier en CAPA**

Les principales dates

- ☛ Ouverture du serveur SIAM : **22 mars - 4 avril 17h**
- ☛ Date limite pour l'envoi des dossiers médicaux : **27 mars** (annexe à la circulaire)
- ☛ Date limite pour l'envoi des candidatures SPEA, SPEA REP/REP+, Ulis : **4 avril**
- ☛ Accusés de réception (AR) : **à partir du 5 avril**
- ☛ Date limite retour des AR : **11 avril**

Le rôle du SE-Unsa

- le SE-Unsa vous conseille pour formuler vos vœux
- le SE-Unsa vérifie vos vœux et barèmes
- le SE-Unsa intervient auprès de l'administration pour ses syndiqués en cas de problème
- le SE-Unsa vérifie les chaînes de mutation et propose des améliorations
- le SE-Unsa vous informe du résultat de votre mutation

L'ère Macron ou comment moins recruter...

Avec des diminutions de 14% pour toutes les voies de tous les concours du second degré (externe, interne, réservé), dont une baisse de 20 % pour les seuls concours externes, la première session du quinquennat Macron rompt avec la politique volontariste de recrutement des dernières années.

Le ministre Blanquer expliquait il y a quelques semaines que la baisse du nombre de postes offerts au concours se justifiait par les places laissées vacantes à l'issue de la session précédente. Cet ajustement pragmatique conduit à renouer avec une spirale négative trop connue.

Alors que le métier d'enseignant rencontre d'importantes difficultés d'attractivité, le gouvernement fait le choix d'envoyer un très mauvais signal à ceux qui font le projet de devenir professeur. Comment, dans un tel contexte d'instabilité, s'engager dans des études longues sans craindre de se voir finalement claquer les portes au nez ?

Le SE-Unsa déplore cette mauvaise décision. L'École durable qu'il défend a besoin de recruter plus et de former plus.



Postes offerts au CRPE 2018

Le journal officiel du 9 février a donné le nombre de postes offerts au CRPE 2018 et les nouvelles ne sont pas réjouissantes : certaines académies enregistrent une baisse de 45 à plus de 50% de postes en moins par rapport à 2017. C'est notamment le cas de notre Académie (Montpellier), de celle de Nantes ou encore de Toulouse. La session 2018 offrira 11860 postes, soit 1160 postes de moins que lors de la session 2017. Ce seront donc 210 stagiaires qui arriveront sur notre département, contre 435 cette année. Par ailleurs, une baisse significative du nombre de postes offerts au concours externe spécial Langues régionales est aussi notable. Le SE-Unsa ne peut que regretter la parution tardive de ces postes.

Pour l'heure, le SE-Unsa ne dispose pas d'informations concernant les implantations des futurs stagiaires. Mais leur nombre étant en forte diminution, il y a fort à parier que leur prise en charge par l'ESPE et l'administration n'en sera que facilitée et ainsi apporter un peu d'air à la mobilité professionnelle des PE.



Stagiaires: Le SE-Unsa vous accompagne pour votre mouvement 2018.

Si vous souhaitez des conseils avisés pour faire votre demande de mutation, nous vous accueillons lors de nos permanences téléphoniques (1D au 04 67 64 54 47 et 2D au 04 67 64 51 38) et en rendez-vous au siège du syndicat ou à l'ESPE de Montpellier. Nous sommes aussi joignables par mail (entree-metier.34@seunsa.org ou ac-montpellier@seunsa.org).

Premier degré

Réunions mouvement ESPE

Jeudi 22 mars de 12h à 14h-Amphi H

Lundi 26 mars de 12h à 14h-Amphi H

Rendez-vous personnalisés adhérents

Jeudi 29 mars de 8h30 à 17h30-salle B307

Mardi 3 avril de 8h30 à 17h30- salle A 223

Second degré

ESPE de Montpellier :

Mercredi 14 mars (12h-14h plénière, 14h-17h rdv individuels)

Jeudi 15 mars (14h-16h rdv individuels)

Mardi 20 mars (à partir de 13h)

Jeudi 22 mars (10h-16h)

Jeudi 29 mars (10h-16h)

Montpellier (474 allée Henri II de Montmorency) :

Lundi 12, 19, 26 mars (10h-17h)

Mardi 20, 27 mars et 3 avril (10-18h)

Mercredi 14, 21 mars et 4 avril (9h-18h)

Jeudi 15, 22 et 29 mars (9h-17h)

Vendredi 16, 23, 30 mars (10h30-17h)

Dispositifs dédoublés : le point noir de cette carte scolaire

Sans rentrer dans le débat concernant l'efficacité ou la qualité de cette mesure imposée dans l'urgence en juin 2017, le SE-Unsa fait l'amer constat qu'en plus de son impréparation, cette mesure n'est pas suffisamment financée. Un coût de 84 postes quand la dotation octroyée par la rectrice n'est que de 72 postes. Il manque donc 12 postes pour financer entièrement ce dispositif et cela sans compter les 620 élèves supplémentaires attendus dans le département à la rentrée 2018. Face à cette équation insoluble, pas d'autres solutions que de partir à la « chasse aux économies ».

Ainsi, le DASEN par sa décision d'étiqüeter ces supports « PEP » et sa volonté de dédoubler l'ensemble des classes de CE1 alors même que le Ministre et la Rectrice ne le souhaitaient pas, fait le choix de fermer dans le rural, de supprimer des moyens de remplacements et d'hypothéquer ainsi les cartes scolaires à venir. Un bien mauvais choix, dénoncé par l'UNSA et qui entraînera de surcroît un déséquilibre du Mouvement.

Rentrée 2018 dans le 1er degré

Voilà cinq années que le département n'avait pas connue pareille carte scolaire. Diminution de la dotation et nécessité de « rationaliser » les moyens, c'est-à-dire partir à la chasse aux postes.

L'UNSA Education n'a pas ménagé ses efforts pour rééquilibrer un projet qui le nécessitait.

Fermures de PMC, fermures de classes dans le rural, ouvertures insuffisantes malgré des situations connues et des constats partagés...

Une fois de plus, l'UNSA Education a grandement participé au rééquilibrage du projet de carte proposé par le DASEN.

- Fermures abandonnées : Le Poujol, Villetelle, Castelnaud de Guers, Lespignan, 4 postes de PMC
- Ouverture concédée : Léo Malet (Mtp)

Pourtant, malgré ces quelques victoires l'UNSA Education regrette les 5 ETP (Equivalent temps plein) fléchés sur les « Directoires Ecole du Socle » ou encore les postes de TR à la fermeture mal choisis.

23 fermetures de TR Brigades

Eternelle variable d'ajustement en périodes difficiles, la carte scolaire de cette année ne fait pas exception et l'administration devra procéder à la fermeture de 23 postes de TR Brigades afin de pouvoir réaliser l'ensemble des ouvertures nécessaires.

Le SE-Unsa a rapidement pris conscience que les supports sélectionnés par l'administration pour une fermeture n'étaient pas pertinents puisqu'ils allaient toucher des collègues titulaires de leur poste et générer ainsi autant de bonifications 500 points pour le Mouvement.

Le SE-Unsa a alors proposé à l'administration de récupérer des supports restés vacants à l'issue du Mouvement 2017, c'est-à-dire sans que personne n'en soit titulaire, évitant ainsi des bonifications de 500 points qui vont bloquer le Mouvement et qui, trop nombreuses, empêcheront les collègues de retrouver un poste sur leur zone.

L'administration, n'a semble-t-il pas retenu cette proposition, pourtant de bon sens, à l'heure où nous écrivons ces lignes.

2nd degré : Quand le SNALC vote « Pour » le projet de l'administration

Cette année encore, la carte scolaire 2nd degré n'aura pas été à la hauteur des attentes même si le département de l'Hérault s'en sort mieux que d'autres en France. Les lycées, qui subissent depuis maintenant deux ans une importante hausse démographique, fermeront des divisions à la rentrée. Les collèves quant à eux ne recevront qu'une dotation à peine capable de couvrir la hausse démographique attendue. Pas d'amélioration sensible des conditions de travail en vue...

L'UNSA Education a fait de nombreuses interventions en Groupe de Travail et en CTSD afin :

- D'ouvrir un maximum de divisions à partir des BMP
- De sauver deux postes de lettres classiques (Sète)
- D'ouvrir des ULIS
- D'éviter deux mesures de carte scolaire.

Sur de nombreux points l'UNSA Education a obtenu des modifications, à force de persuasion mais surtout de préparation de ces instances.

Contrairement à d'autres organisations syndicales, à la communication agressive et souvent lacunaire, qui ne préparent jamais rien, se contentant d'assister aux instances « en spectateurs », qui votent au final de concert avec l'administration avant d'inonder les boîtes académiques de compte rendus démagogiques, l'UNSA Education préfère quant à elle le travail de fond, la recherche d'équité et s'est abstenue sur ce projet ne pouvant se résigner à voter « Pour » la fermeture de 32 de divisions.



Classe exceptionnelle des PE : ça se précise!

L'administration a finalement positionné la CAPD classe exceptionnelle **le mardi 10 avril 2018**. Soit plus de 2 mois après la tenue de certaines de ces CAPD dans d'autres départements. Rappelons en effet que le ministère préconisait la tenue de ces CAPD au mois de février...



Une CAPD Restreinte

La CAPD Classe exceptionnelle est une CAPD restreinte. C'est-à-dire que tous les représentants des personnels ne pourront pas y siéger. Seuls les représentants élus disposant du siège « Hors Classe » pourront y siéger.

Le SE-Unsa 34, syndicat majoritaire depuis les dernières élections professionnelles de 2014, est la seule organisation syndicale à pouvoir siéger à cette CAPD.

Cependant, les deux élus du SE-Unsa (titulaire et suppléant) sont eux même éligibles à la classe exceptionnelle. Le décret sur l'organisation et le fonctionnement des CAPD précisant qu'on ne peut être « juge et partie », il a donc été procédé à un tirage au sort parmi les enseignants de l'Hérault « Hors Classe » n'étant pas éligibles à la classe exceptionnelle, afin qu'ils siègent en CAPD le jour J.

Le SE-Unsa a donc désigné 2 experts afin d'accompagner ces collègues néophytes lors de la CAPD du 10 avril prochain.

Vous n'avez pas encore confié votre dossier au SE-unsa ? Il n'est pas trop tard ! Envoyez-le nous.

2nd degré : Fiches « Conditions de travail »

D'octobre à décembre 2017, le SE-Unsa a recueilli 7500 réponses d'enseignants des lycées et des collèges sur leurs conditions de vie dans les établissements. Les résultats de cette enquête ont été publiés en janvier 2018. Le SE-Unsa met aujourd'hui à votre disposition 4 fiches outil. Dans ces fiches vous retrouverez des **cas pratiques** pour savoir comment agir, notamment en faisant appel aux élus SE-Unsa dans les **Comités Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail (CHSCT)** et au registre santé/sécurité.

Vous trouverez aussi les revendications du SE-Unsa pour transformer l'architecture scolaire et mettre en oeuvre une prévention efficace des différents risques psychosociaux que subissent les enseignants.

Les fiches disponibles à commander :

- **Le corps et la voix** : notre enquête a relevé que le bruit était la situation la plus stressante dans votre vie professionnelle. Et si on parlait de la voix, notre premier outil professionnel ? **Que sait-on sur les incidences sur la voix et l'audition des enseignants, des niveaux de**

bruit observés dans les salles de classe ?



- **Risques psychosociaux** : ils font l'objet d'un plan de prévention ministériel, mais en avez-vous déjà entendu parler ? **Aujourd'hui, le métier d'enseignant est considéré à risque, comme d'autres métiers où le contact avec des usagers est important**, notamment en terme d'épuisement émotionnel.

- **Stress au travail : pas de locaux de travail, pas de pause, difficultés à concilier la vie professionnelle et la vie personnelle...** On parle souvent des avantages supposés du métier enseignant, beaucoup moins d'un travail prenant, occupant largement le soir, les weekends et les vacances.
- **Epuisement professionnel : on parle beaucoup de "burn out" dans l'actualité sociale, qu'en est-il pour les enseignants ?** Dans quelles situations, dans les relations avec les collègues, la direction, les parents, dans l'usage des outils numériques, les enseignants sont-ils mis en difficulté ?



